



**Convention internationale
sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination raciale**

Distr.
GENERALE

CERD/C/308
30 janvier 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE POUR L'ELIMINATION DE
LA DISCRIMINATION RACIALE

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 DE LA CONVENTION

Deuxièmes rapports périodiques que les Etats parties
doivent présenter en 1997

Note du Secrétaire général

1. Conformément au paragraphe 1 de l'article 9 de la Convention, quatre Etats parties doivent présenter un deuxième rapport périodique en 1997, aux dates suivantes :

Albanie	10 juin 1997
Etats-Unis d'Amérique	20 novembre 1997
Suisse	29 décembre 1997
Turkménistan	29 octobre 1997

2. Les deuxièmes rapports périodiques des Etats parties mentionnés ci-dessus paraîtront sous forme d'additifs au présent document.
